

**Du mercredi 24 juillet 2024 à 12h
au jeudi 25 juillet 2024 à minuit****Contribution de la CCI à la concertation sur les accès
et les ayants droit du projet “Apaisement Presqu’île” à Lyon**

Nombre de membres élus :	100
Nombre de membres élus en exercice :	91
Nombre de votants :	65

64 voix favorables :

Florence ADAMO ; Marlène ARCHIMBAUD ; Myriam ARGAUD ; Yolande AZZOUT ; Guy BACULARD ; Myriam BENCHARAA ; Romain BOUCAUD MAITRE ; Irène BREUIL ; Ludivine BRUET ; Pascal BUCLON ; Daniel BUGUET ; Laurent CARRION ; Cécile CHAPUIS ; Yves CHAVENT ; Philippe COLLOT ; Jocelyne CORNEC ; Louis DE CHANTERAC ; Philippe DE LAMARZELLE ; Antoine DE RIEDMATTEN ; Vincent DENIS ; Hélène DENIZE ; Jean-Cyril DESCOMBES ; Sylvie DONATI ; Vincent DUCAMP ; Véronique DUPRE ; Sébastien FALLECKER ; Olivier FINAZ ; Frédéric FOSSI ; Mylène FRANCESCHI ; Stéphanie GAGNAIRE ; Edith GALLAND ; Jean-Luc GAUTHIER ; Philippe GUERAND ; Hughes HORTEFEUX ; Fabrice HOYEZ ; Emmanuelle JALLIFFIER-VERNE ; Camille JUNET ; Sylvie KERGONOU ; Isabelle KINTZIG ; Marjorie LANIER ; Pierre LARDON ; Daniel LOCTIN ; Véronique MADELRIEUX ; Christophe MARGUIN ; Antoine MARTINEZ ; Fen MI QIAN ; Jean MOUGIN ; Patrick PARAT ; Erik PERETTI ; Philippe POBE ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Eric POMMIER ; Nathalie PRADINES ; Yvan PUPIER ; Thomas SAN MARCO ; Myriam SCOUL ; Nicole SIBEUD ; Jean-Pierre STOULS ; Marianne THERME ; Franck THOUNY ; Patricia TRONEL ; Philippe VALENTIN ; Andrée XIMENES.

1 abstention

Damien CHARITAT

Pas de voix contre

1°) Le contexte

En 2021, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont lancé des études dans le cadre du projet « Apaisement Presqu'île » à Lyon.

En 2022, une concertation autour de deux scénarii pour le projet « Apaisement Presqu'île » a permis de recueillir l'avis d'habitants, de riverains, de professionnels, d'acteurs économiques et d'associations de commerçants. Lors du bilan de cette concertation, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont annoncé que le scénario B avait été retenu, alors que c'est le scénario A qui avait rencontré le plus d'avis positifs. Ce scénario B contient : l'instauration d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) de la place des Terreaux à la place Bellecour, une piétonisation du bas des pentes de la Croix Rousse, une modification du circuit des transports en commun qui s'arrêteront autour de la Presqu'île (sur les quais et la place Bellecour), la fermeture de la rue Grenette à la circulation : seuls les bus pourront encore l'emprunter.

Une nouvelle phase de concertation s'est ouverte : la Métropole de Lyon sollicite l'avis de tout un chacun sur les ayants droit pouvant accéder à la Presqu'île et sur les horaires d'accès. Nous avons eu l'occasion d'échanger à l'oral avec la Métropole de Lyon sur la contribution de la CCI à ce sujet et nous souhaitons aujourd'hui formaliser cette contribution, qui sera diffusée par courrier au Président de la Métropole de Lyon, et au Maire de Lyon, et qui fera par la suite l'objet d'un communiqué de presse.

2°) Synthèse de la contribution de la CCI

La contribution de la CCI s'appuie sur l'enquête menée par la CCI au printemps 2023 auprès des unions commerciales et de leurs adhérents. Elle demande en priorité que l'accès soit autorisé aux riverains, aux commerçants et artisans avec le véhicule utilisé pour leur activité professionnelle (véhicule personnel compris) ainsi qu'aux livreurs.

La CCI demande également l'accès aux taxis et VTC, aux personnes réceptionnant des achats encombrants, aux patients ayant un rendez-vous médical ainsi qu'aux clients des hôteliers ou des meublés de tourisme.

Nous demandons aussi que l'ensemble des professions libérales, le personnel médical et les professionnels d'aide à la personne soient bien pris en compte dans la liste des ayants droits.

Enfin, dans le cadre de la concertation, nous sommes sollicités pour indiquer les horaires d'accès pour les livraisons qui nous paraissent les plus adaptées. Il nous semble important de laisser un accès permanent aux ayants droit, tant pour des raisons de sécurité et de santé des personnes, de continuité des services à la personne, que pour des raisons de commodité des riverains, professionnels ou habitants.

D'une façon plus générale, la CCI est préoccupée par le déploiement de ce projet « d'apaisement » dont les modalités et délais de réalisation risquent d'avoir des conséquences lourdes sur l'activité économique en Presqu'île, principalement des commerçants, et plus précisément sur les commerces indépendants.

3°) La suite à donner

Il est demandé aux membres de l'Assemblée générale d'approuver :

- la contribution de la CCI à la concertation sur les accès et les ayants droit du projet « Apaisement Presqu'île » à Lyon ;
- le principe d'envoyer un courrier portant cette contribution au Président de la Métropole de Lyon et au Maire de Lyon.

Décision de l'Assemblée générale.

Cette résolution est prise à la majorité des membres votants.

Fait à Lyon, le 26 juillet 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

Nicolas BONNET